



District Haute Garonne de Football
**COMMISSION DEPARTEMENTALE
 DES STATUTS et REGLEMENTS**



Réunion restreinte du 20 Septembre 2018
Procès Verbal n°5

Présents : MM. CALMETTES – DESSENS – RAMPON

Invité : M. FERRATGE

La Commission Départementale des Statuts et Règlements (CDSR) reprend un dossier concernant la demande du club du Bruguières SC (522961), dit BSC, pour donner suite au PV n°3 concernant les mutés supplémentaires pour la saison 2018/2019 au titre des féminines.

Après analyse des différents éléments du dossier :

1/ Règlement des Championnats Régionaux de la Ligue de Football d'Occitanie

Article 76 :

L'article 76 des Règlements des Championnats Régionaux de la Ligue de Football d'Occitanie, approuvé lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 30 juin 2017 à Castanet-Tolosan, stipule :
 « Dans le but de développer le football féminin, tout club qui dispose d'une section féminine qui a participé et terminé un championnat féminin national, régional ou départemental, depuis au moins deux saisons, pourra incorporer un muté supplémentaire dans une équipe qui dispute une compétition départementale. **Toutefois, ce club sera tenu de désigner au District l'équipe ou évoluera ce muté supplémentaire au cours de la saison, avant le premier match de compétition officielle de cette équipe** ».

2/ Demande du club du BSC adressée par courriel au District le 14 Septembre à 17h43 :

« Je vous informe que j'aimerais que l'équipe SENIOR en D2 puisse bénéficier de mutés supplémentaires vu que cette année nous engageons une équipe féminine en foot à 8 ».

3/ Courriels de relance de la CDSR

Par publications successives sur le site du District (19/07/18, 13/08/18, 03/09/18), la CDSR a informé les clubs concernés qu'ils devaient communiquer l'équipe bénéficiaire avant le :

- mercredi 15 août 2018 (message du 19/07/18),
- lundi 20 août 2018 (message du 13/08/18),
- vendredi 07 septembre 2018 (message du 03/09/18).

Cette dernière publication a été appuyée par un courriel adressé à tous les clubs du District le 03/09/18 à 11h20 (y compris le BSC).

4/ Début des compétitions pour l'équipe seniors 1 du BSC

L'équipe seniors 1 du BSC, désignée par son club comme équipe bénéficiaire, a disputé les matchs officiels suivants depuis le début de la saison :

- 1er tour de Coupe de France : BSC contre Tlse Mirail le **25/08/18**
- 2ème tour de Coupe de France : BSC contre Lèguevin le **01/09/18**
- 1ère journée de championnat de Départementale 1 : BSC contre Auriac le **08/09/18**

en conséquence,

la Commission ne peut accorder de muté supplémentaire à l'équipe seniors 1 en D2 du Bruguières SC (522961) du fait que la communication de cette équipe bénéficiaire au District (le 14/09/18) a été effectuée après le début des compétitions (Article 76 des Règlements des Championnats Régionaux de la Ligue de Football d'Occitanie approuvé lors de l'Assemblée Générale de la Ligue du 30 juin 2017 à Castanet-Tolosan).

**Le Secrétaire de la Commission
Maurice DESSENS**

**Le Président de la Commission
Hubert CALMETTES**